

FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 20....-20....



NOM de l'enfant :	Prénom(s) :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Né(e) le :/...../.....
Lieu de naissance (Commune et Département)	

PARENTS RESPONSABLES LEGAUX	PARENT 1 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère	PARENT 2 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère
NOM		
NOM de jeune fille		
Prénom		
Adresse		
Code postal et Commune		
Téléphone domicile		
Téléphone mobile		
Téléphone professionnel		
Email		

Frères et sœurs déjà inscrits dans l'école (nom, prénom et classe) :

Demande de dérogation pour inscription hors secteur scolaire :

Motif (voir liste au verso) : Groupe scolaire sollicité..... Classe

MAZAMET, le.....

Signature des Responsables légaux,

Cadre réservé à l'Administration

- Livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé - vaccinations obligatoires à jour
- Divorce / séparation : jugement ou attestation du parent

Cadre réservé à l'Administration

Secteurs scolaires

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Groupe scolaire des Bausses | <input type="checkbox"/> Groupe scolaire Gravas-Meyer | <input type="checkbox"/> Groupe Scolaire de Labrespy |
| <input type="checkbox"/> Groupe scolaire La Lauze | <input type="checkbox"/> Groupe scolaire de Négrin | <input type="checkbox"/> Groupe Scolaire de La République |
- Classe :

DECISION DU MAIRE

FAVORABLE

(sous réserve de la capacité d'accueil de l'école)

DEROGATION ACCEPTEE : OUI

NON

MAZAMET, le
P/ Le Maire et par délégation,

Corine ALBERT
Adjointe au Maire

Document à remettre au Directeur (trice) du groupe scolaire pour l'admission de l'élève après signature du Maire

Voir au verso les conditions à remplir pour l'inscription



CONDITIONS A REMPLIR POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE

Pour les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant dans un groupe scolaire dépend de son adresse de résidence sur la base d'une carte fixant les périmètres scolaires.

L'enfant ayant atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée scolaire de Septembre peut être inscrit en toute petite section de maternelle sous réserve de places disponibles. La propriété doit être impérativement acquise par l'enfant.

DEMARCHES POUR LA PROCEDURE D'INSCRIPTION :

1°) L'inscription Administrative :

Elle est assurée en Mairie au moyen du présent formulaire rempli par les parents ou le responsable légal. C'est la Mairie qui affecte l'enfant à son école de secteur.

2°) L'admission définitive :

Elle est ensuite effectuée par le Directeur d'école.

Les parents doivent prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école du secteur scolaire d'affectation de l'enfant pour lui remettre le présent formulaire signé par le Maire.

- | | |
|---|--|
| - Groupe scolaire des Bausses : 05.63.61.00.45. | - Groupe scolaire Gravas-Meyer : 05.63.61.06.49. |
| - Groupe scolaire de Labrespy : 05.63.61.46.32. | - Groupe scolaire de La Lauze : 05.63.61.46.00. |
| - Groupe scolaire de Négrin : 05.63.61.03.30. | - Groupe scolaire de La République : 05.63.61.22.27. |

LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR :

1°) L'INSCRIPTION EN Mairie :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance loyer, électricité, Gaz, eau, téléphone fixe ou portable,
- Carnet de santé - vaccinations obligatoires à jour,
- En cas de divorce ou de séparation : jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant,
Parents séparés (sans jugement ou décision) : accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école de Mazamet (joindre photocopie de la pièce d'identité).

2°) L'ADMISSION A L'ECOLE :

- Livret de famille, carte d'identité ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Certificat d'inscription délivré par le Maire,
- Carnet de santé -vaccinations obligatoires à jour
- En cas de divorce ou de séparation : jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant,
Parents séparés (sans jugement ou décision): accord écrit de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant dans une école de Mazamet (joindre photocopie de la pièce d'identité),
- Certificat de radiation de l'école précédente (sauf pour 1^{ère} inscription).

DEROGATIONS SCOLAIRES :

La demande de dérogation ne pourra être accordée que sous réserve de la capacité d'accueil de l'école et qu'après examen des motifs suivants :

- Garde d'enfant
- Lieu de travail
- Autre : à motiver par lettre à joindre au présent formulaire

LISTE DES VACCINS OBLIGATOIRES :

- 3 vaccins pour les enfants nés avant le 1^{er} Janvier 2018 : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DT Polio)
- 11 vaccins pour les enfants nés à compter du 1^{er} Janvier 2018 : s'ajoutent l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C et le pneumocoque.

L'inscription ne sera pas validée par le Maire ou son représentant si l'enfant n'est pas à jour des vaccinations obligatoires.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des affaires scolaires. La collecte est fondée sur l'exécution de la compétence gestion des écoles primaires de la commune de Mazamet. Les données sont uniquement destinées aux services communaux. Elles seront conservées jusqu'à la fin de la scolarité de l'enfant dans le premier degré. Conformément à la législation applicable sur la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification et à la portabilité sur les données vous concernant (www.cnil.fr pour plus d'informations). Pour exercer ces droits ou pour toute question, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@castres-mazamet.com. Si vous estimez après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pourrez, à tout moment, saisir l'autorité de contrôle, la CNIL.